



droit a l'image pour non diffusion de mon image

Par **rbtraining**, le **09/10/2021** à **20:22**

Bonjour,

Je suis coach sportif (sport de combat et preparation physique en rapport) et j'ai une question à laquelle peu de monde arrive à m'éclairer!

Je veux créer des clés usb avec des vidéos de moi présentants des exercices etc... je le fais car mes clients n'ont pas forcément le budget pour prendre plusieurs séances par semaines.

Ma question est la suivante : dois je faire signer un papier de clause de non difusion de mon image pour éviter de me retrouver partout ou que mes clients les montres etc... Si oui quel est le papier qui aura une "forme" légale" ?

Merci d'avance.

Par **Paula_L**, le **27/10/2022** à **16:53**

Bonjour,

je suis ostéopathe et je fais des vidéos d'exercices pour mes patients pour les aider dans leur rééducation. Je ne les vends pas, je ne sais pas si la problématique est la même, mais la réponse m'intéresse.

Merci :) [...](#)